

A collage of various food items and water bottles. In the top left, there are several clear plastic water bottles, some with blue caps and others with green caps. To the right, there are yellow onions, a whole yellow bell pepper, and a halved avocado showing its green flesh. In the center, a white bowl is filled with red radishes. Below the bowl, there are green Brussels sprouts, a green bell pepper, and a bowl of sliced kiwi fruit. In the bottom left, there is a small bowl of red cherry tomatoes. The background is a dark, textured surface.

ALIMENTATION DURABLE & ZÉRO DÉCHET

Introduction

Alors que la loi AGEC (2020) prévoit l'interdiction totale des plastiques à usage unique d'ici 2040¹, la quantité moyenne de déchets d'emballage ménagers en plastique ne diminue pas depuis 2017 (36kg soit 19% des emballages). Le plastique pourrait représenter 15 % du budget carbone mondial d'ici à 2050. Seulement 27% de ces emballages plastiques sont recyclés.²

Ces chiffres sont à mettre au regard de l'évolution des pratiques de consommation, avec l'essor de la grande distribution et de l'industrialisation nos produits alimentaires avec une évolution croissante de la consommation de produits transformés emballés majoritairement dans du plastique (boissons, plats, préparés, produits frais, produits d'épicerie, etc.) Ces évolutions jouent à la fois sur les quantités d'emballages et les besoins fonctionnels associés (par exemple avec l'essor de la consommation de boissons en bouteille, de produits transformés, etc.)

Qu'il s'agisse de protéger, d'emballer ou de transporter des produits alimentaires, le plastique est souvent perçu comme la solution idéale pour de nombreux défis logistiques et sanitaires. Cependant, de plus en plus de voix s'élèvent pour alerter des dangers liés à l'omniprésence du plastique dans notre alimentation³ et les risques sanitaires qui en découlent (changements hormonaux, troubles du développement, problèmes de fertilité ? et cancers)⁴.

Les emballages et contenants alimentaires en plastique jetable contiennent des substances chimiques (bisphénols comme BPA, phtalates, PFAS, retardateurs de flamme, etc.) qui sont associées à des perturbations du système endocrinien, des troubles de la reproduction, des altérations neurodéveloppementales, des maladies métaboliques et certains cancers. Les PFAS, sous les feux des projecteurs actuellement du fait des tentatives de les réglementer, sont particulièrement préoccupant. Selon le rapport de Santé publique France sur l'imprégnation de la population française par les composés perfluorés, publié en 2019, l'alimentation (y compris l'eau de boisson) contribuerait à plus de 90% de l'exposition totale aux PFAS. Malgré un renforcement progressif de la réglementation relative aux matériaux

¹ PEW et SYSTEMIQ, 2020. Briser la vague du plastique. Pew Charitable Trusts, 1-154.

² Stratégie 3R pour les emballages en plastique à usage unique, Ministère de la Transition Écologique, avril 2022

³ Schaub, C. (2021, 20 mai). Des ONG européennes sonnent l'alarme sur les perfluorés toxiques dans les emballages alimentaires. Libération. https://www.liberation.fr/environnement/alimentation/des-ong-europeennes-sonnent-lalarme-sur-les-perfluores-toxiques-dans-les-emballages-alimentaires-20210520_LTWZ7RV4UBGUXNNIUSSIOMCTDQ/

⁴ <https://news.un.org/fr/story/2022/03/1115462>



destinés aux contacts alimentaires, certaines substances suscitent encore de fortes interrogations quant aux risques qu'elles représentent pour la santé humaine.

Des solutions ayant déjà fait leurs preuves existent pour réduire ces déchets d'emballages : consigne pour réemploi, vente en vrac, éco-conception des emballages ou encore tarification incitative.

Mais est-ce que de nouveaux modèles de système alimentaire comme la sécurité sociale de l'alimentation peuvent également être un levier efficace pour réduire la production d'emballages en plastique ?

Introduction.....	1
Réduire les plastiques à usage unique.....	5
Le triangle de l'inaction	5
Comprendre le triangle de l'inaction à l'oeuvre dans le cas de la réduction du plastique à usage unique.....	5
Les actions de politiques publiques	7
Bilan sur les lois existantes agissant sur la réduction des emballages.....	7
La Loi Climat et Résilience.....	10
Les actions collectives	11
Le rôle des associations environnementales.....	12
Le Manifeste du SMICVAL.....	13
Les actions individuelles	14
Alimentation et zéro déchet.....	16
Retour sur l'étude de Psychologie Sociale.....	16
L'expérimentation.....	16
Les entretiens.....	18
Les actions transverses Alimentation et zéro déchet	22
Les politiques publiques.....	22
Les actions collectives.....	25
Les monnaies locales.....	26
Conclusions et recommandations.....	27
Préconisations suite à l'expérimentation de Sécurité Sociale de l'Alimentation Étudiante.....	27

CARTE MENTALE ALIMENTATION ET ZÉRO DÉCHET

QUELLES ACTIONS POUR RÉDUIRE LE PLASTIQUE À USAGE UNIQUE ?

TEXTES RÉGLEMENTAIRES :

- LOI CLIMAT & RÉSILIENCE
- LOI AGECE
- LOI EGALIM
- LOI LTECV



POLITIQUES PUBLIQUES TERRITORIALES (SRADDET, PLPDMA)

- ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJETS RÉEMPLOI ET VRAC
- SOUTIEN EXPÉRIMENTATIONS DE CONSIGNE
- ...



ACTION INDIVIDUELLE :
CONSOMMATION ECO-RESPONSABLE



2023/2024 : EXPÉRIMENTATION
SSA GIRONDE & SSAE

TEXTES RÉGLEMENTAIRES :

- LOI CLIMAT & RÉSILIENCE
- LOI EGALIM
- LOI GAROT



POLITIQUES PUBLIQUES TERRITORIALES

- PROJET ALIMENTAIRE DE TERRITOIRE



EXISTE T-IL UN LIEN ENTRE
ALIMENTATION DURABLE ET
RÉDUCTION DES EMBALLAGES EN
PLASTIQUE À USAGE UNIQUE ?

ACTION INDIVIDUELLE :
CONSOMMATION ECO-RESPONSABLE



ACTIONS COLLECTIVE :

- PROJET SSA GIRONDE & SSAE
- LA GEMME MONNAIE LOCALE
- ÉPICERIES SOLIDAIRES
- ASSOCIATION VRAC



2024 : ENTRETIENS QUALITATIFS
(SSAE)

2024 : EXPÉRIMENTATION
PSYCHOLOGIE SOCIALE (SSAE)

2025 : NOUVEAU PROJET DE
RECHERCHE



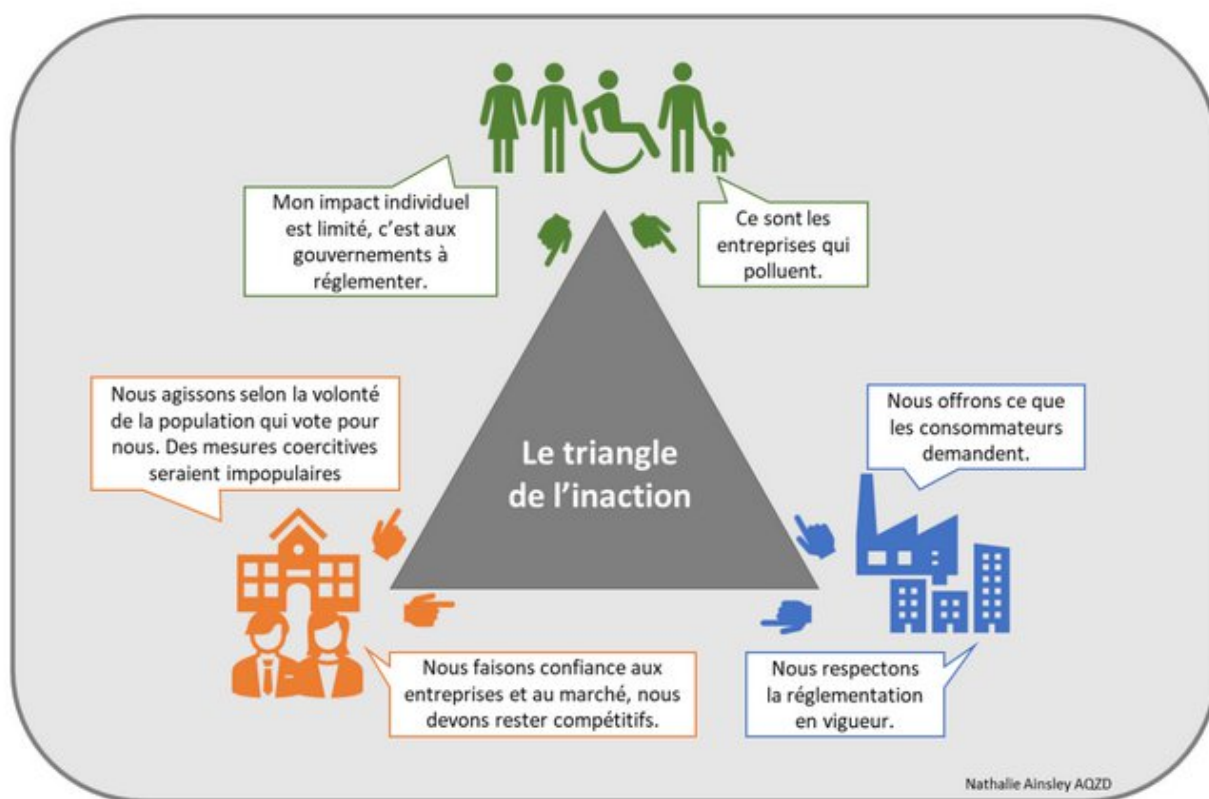
ZERO WASTE
BORDEAUX

Réduire les plastiques à usage unique

Le triangle de l'inaction

Comprendre le triangle de l'inaction à l'oeuvre dans le cas de la réduction du plastique à usage unique

Le triangle de l'inaction est un concept sociologique qui permet de comprendre pourquoi certains problèmes environnementaux, comme la réduction des emballages plastiques, peinent à être résolus malgré l'urgence reconnue. Ce triangle met en évidence les blocages mutuels entre trois acteurs clés : les citoyens, les entreprises et les pouvoirs publics, chacun reportant la responsabilité sur les deux autres. Voici comment ce mécanisme freine la réduction des emballages plastiques



1. Les citoyens attendent des actions des entreprises et des pouvoirs publics

Beaucoup de consommateurs se disent prêts à réduire leur usage de plastique, mais ils estiment qu'ils n'ont pas les moyens d'agir seuls. Ils attendent que les entreprises proposent des alternatives (produits sans emballage, consigne, vrac...) ou que l'État impose des

réglementations strictes. Résultat : ils continuent à consommer des produits suremballés, faute de solutions simples, accessibles ou bon marché.

2. Les entreprises disent répondre à la demande des consommateurs

Les industriels et distributeurs justifient leur recours massif aux emballages plastiques en affirmant qu'ils répondent aux attentes des consommateurs : praticité, hygiène, conservation, marketing, etc. Tant que la majorité des clients continue d'acheter ces produits, ils n'ont pas intérêt à changer volontairement leurs pratiques, sauf sous pression réglementaire ou concurrentielle.⁵

3. Les pouvoirs publics redoutent des réactions négatives

Les gouvernements, de leur côté, peuvent hésiter à imposer des règles plus strictes sur le plastique (interdictions, taxes, quotas de vrac...) par peur de froisser les entreprises (perte de compétitivité, délocalisations) ou de mécontenter les citoyens, notamment les plus modestes, pour qui des alternatives durables peuvent sembler plus chères ou contraignantes. Ils préfèrent souvent agir par incitation plutôt que par obligation.

Conséquence : une paralysie collective

Chacun attend que les autres fassent le premier pas, ce qui mène à une forme d'inaction généralisée. Le changement devient lent, fragmenté, ou symbolique, alors que des solutions techniques et économiques existent déjà pour réduire fortement les emballages plastiques (systèmes de consigne, vrac, matériaux alternatifs, etc.).

Pour en sortir :

Briser ce triangle nécessite une action coordonnée :

- Des politiques publiques ambitieuses et structurantes (comme l'obligation de vrac ou l'interdiction de certains plastiques),
- Une offre plus responsable de la part des entreprises,
- Une mobilisation citoyenne plus active, en changeant ses habitudes de consommation et en faisant pression sur les décideurs.

L'exemple de la consigne est ici particulièrement intéressant. Nous n'en sommes qu'à un stade d'expérimentation dans 4 Régions françaises : la Bretagne, les Hauts-de-France, la Normandie

⁵ [Sustainability in packaging 2025: Inside the minds of global consume](#), Étude de McKinsey (juin 2025)

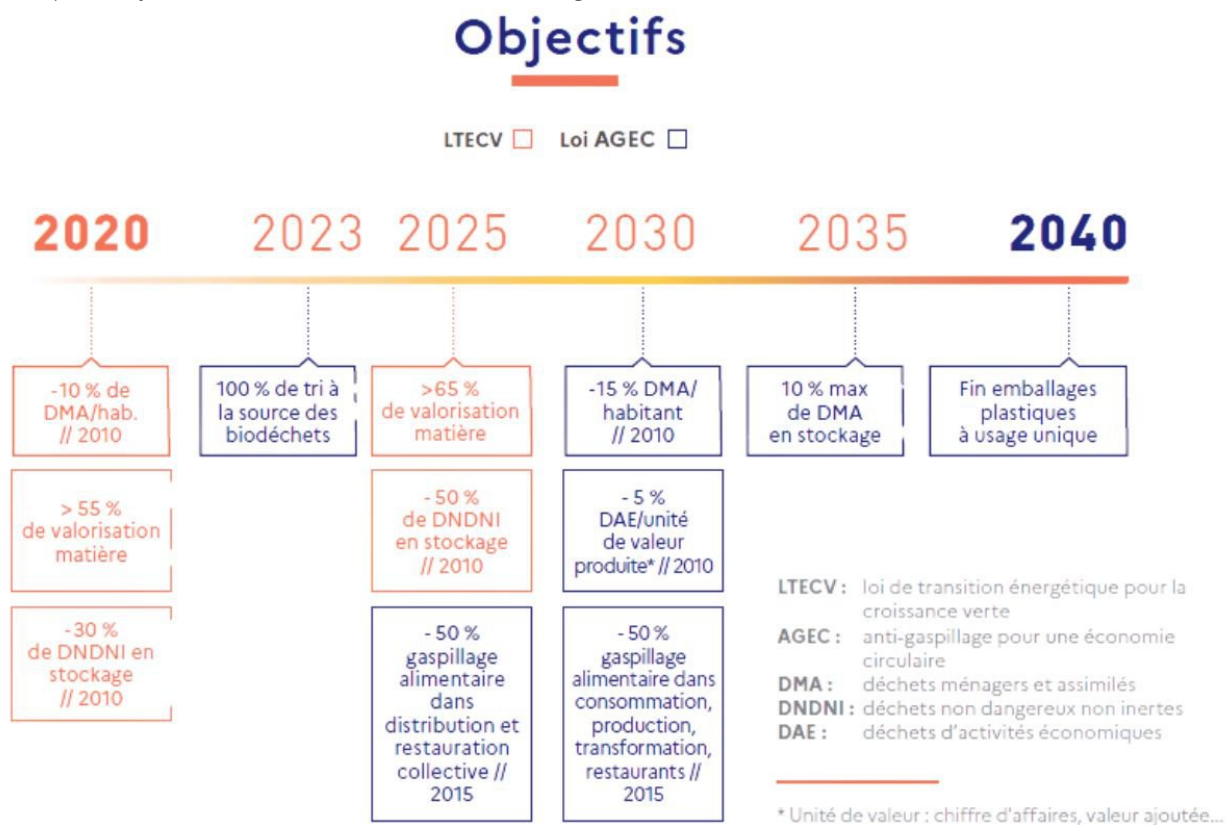
et les Pays de la Loire. Or, une [étude intitulée “Les Français et la consigne des emballages de boissons” menée par Ipsos en mars 2023](#) pour Reloop France et Francophonie montre que 92% des personnes interrogées se déclarent favorables à la réintroduction d’un système de consigne (dont 57% “très favorables”). L’argument environnemental est largement mis en avant : 84 % pensent que la consigne « permettrait de réduire réellement le volume des emballages abandonnés », et 89 % qu’elle serait « efficace pour la préservation de l’environnement ». Les avancées sont laborieuses et montrent un manque d’ambition des politiques publiques sur la consigne à ce stade alors qu’il y a une urgence environnementale, sanitaire et sociale.

Ce n’est qu’en sortant de la logique du renvoi de responsabilité que la réduction significative des emballages plastiques pourra devenir une réalité à grande échelle.

Les actions de politiques publiques

Bilan sur les lois existantes agissant sur la réduction des emballages

Dès 2015, la France s’est distinguée en interdisant certains produits en plastique à usage unique, affichant ainsi son rôle de pionnière. Elle a ensuite renforcé son engagement avec la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC), qui fixe l’objectif ambitieux de mettre fin aux emballages en plastique à usage unique d’ici 2040. Toutefois, malgré l’adoption de plusieurs textes législatifs en ce sens, les interdictions effectives restent limitées. Les réglementations sont souvent assorties de nombreuses dérogations et exceptions, ce qui en réduit considérablement la portée.



Objectifs de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire fixe afin d'atteindre la fin de la mise sur le marché d'emballages en plastique à usage unique d'ici à 2040

⁶ Déchets chiffres-clés, Édition Juin 2023, ADEME



Un exemple emblématique concerne les sacs plastiques, censés disparaître progressivement depuis 2016. Pourtant, ils continuent à envahir les étals. Jusqu'en 2021, seuls les sacs

distribués en caisse étaient interdits. Ce n'est qu'avec la loi AGEC que leur fabrication, importation ou distribution sur le territoire français a été plus largement restreinte. Malgré cela, l'interdiction ne s'applique qu'aux sacs dits « légers » (épaisseur $\leq 0,05$ mm). Les sacs « très légers » ($\leq 0,015$ mm), souvent biosourcés et compostables, restent autorisés pour des raisons d'hygiène ou pour la vente en vrac. De même, les sacs plus épais échappent à la qualification d'usage unique, et donc à toute interdiction.

La France avait pourtant opéré un véritable tournant avec la loi AGEC en inscrivant dans son droit la fin des emballages plastiques à usage unique à l'horizon 2040. Le décret relatif à la stratégie nationale « 3R » (Réduction, Réemploi, Recyclage) pour la période 2021-2025 ambitionne une réduction de 20 % des emballages plastiques à usage unique d'ici fin 2025 (par rapport à 2018), en insistant sur le recours au réemploi comme levier prioritaire. Réduire le poids des emballages ou les substituer ne suffit donc pas.

Malgré ces objectifs, leur atteinte semble aujourd'hui hors de portée. Les données disponibles, bien que partielles, montrent que les tonnages de plastiques à usage unique mis sur le marché (secteurs ménager et professionnel) ont augmenté de 3,3 % entre 2018 et 2021, en contradiction avec la trajectoire fixée⁷. Par ailleurs, aucun indicateur ne permet actuellement de suivre l'évolution du nombre d'unités de vente consommateur (UVC), alors que la mise en place d'un tel outil était prévue dès janvier 2023. Concernant les bouteilles en plastique, dont le volume devrait être divisé par deux d'ici 2030, leur usage a pourtant progressé de 4 % entre 2021 et 2022. Quant au réemploi, il reste marginal : les emballages ménagers ne sont réemployés qu'à hauteur de 1,1 % en 2023, bien en-deçà de l'objectif de 5 % prévu pour cette même année, et encore loin des 10 % visés en 2025.

Ce décalage entre les ambitions et les résultats s'explique notamment par les retards pris dans la mise en œuvre des mesures sectorielles. À titre d'exemple, l'interdiction de l'emballage plastique pour certains fruits et légumes, prévue depuis 2022, n'est entrée en vigueur qu'avec deux ans de retard. Et encore, elle ne concerne qu'un nombre limité de produits (29 catégories), avec de nombreuses exemptions (fruits mûrs, herbes aromatiques, etc.). Autre illustration : les produits comme les gobelets en plastique continuent de circuler massivement, malgré leur statut d'emballages à usage unique. Aucune évaluation précise n'est disponible concernant la mise en œuvre de certaines obligations : sur les 65 500 établissements recevant du public (ERP) qui doivent disposer de fontaines à eau, le taux d'équipement reste inconnu. Selon l'association No Plastic In My Sea, seuls 55 des 218 ERP visités en 2023 étaient correctement équipés.

⁷ [Bilan 3R en 2023 pour les emballages en plastique à usage unique en France](#), ADEME, avril 2024

De nouvelles mesures sont attendues en 2025. Les services de restauration collective proposant de la vente à emporter devront offrir aux consommateurs le choix entre un contenant réutilisable ou composé de matières recyclables. Il est cependant aisé d'imaginer que les contenants recyclables seront privilégiés, au détriment du réemploi. Cette disposition illustre un compromis avec les lobbies industriels, compromettant toute dynamique de changement réel. Seules des interdictions strictes, sans alternative possible, pourront véritablement faire bouger les lignes.

Dans les négociations autour du règlement européen sur les emballages et les déchets d'emballage, la France a su défendre le maintien de ses interdictions nationales en attendant une harmonisation européenne. Elle doit continuer à promouvoir une position ambitieuse au sein de l'Union, en s'opposant à une harmonisation par le bas.

Enfin, bien que l'on ne dispose pas encore d'étude évaluant l'évolution précise des volumes de sacs plastiques mis sur le marché, les effets des interdictions apparaissent largement inefficaces. Dans certains cas, les sacs légers continuent d'être utilisés malgré l'interdiction ; dans d'autres, ils sont simplement remplacés par des sacs plus épais, ce qui accroît encore la masse de plastique en circulation. Résultat : l'objectif de réduction des plastiques à usage unique est contourné. Au niveau européen, les sacs plastiques ne seront interdits qu'en 2030, et encore, ceux dits « très légers » continueront d'être autorisés pour des motifs d'hygiène ou de lutte contre le gaspillage – soit les mêmes exceptions déjà en vigueur en France. En somme, rien de vraiment nouveau à l'horizon.

La Loi Climat et Résilience

La loi Climat et Résilience, adoptée en août 2021, propose de nouvelles mesures dans la lutte contre le changement climatique et la préservation de l'environnement. Elle intègre plusieurs volets, dont celui de la réduction des déchets et du suremballage, dans une logique d'économie circulaire. C'est dans ce cadre que l'article 23 de la loi prévoit une obligation spécifique pour les commerces de détail : à partir du 1er janvier 2030, tous les magasins de plus de 400 m² devront consacrer au moins 20 % de leur surface de vente à des produits vendus sans emballage primaire, c'est-à-dire en vrac.

Cette disposition concerne à la fois les produits alimentaires (légumineuses, céréales, fruits secs, etc.) et non alimentaires (produits ménagers, cosmétiques solides, etc.). L'objectif est multiple : réduire la quantité de déchets plastiques, encourager les consommateurs à adopter des pratiques plus durables, et accompagner la transition des distributeurs vers des modèles plus sobres en ressources.

La loi précise également que cette mise en œuvre devra se faire progressivement, avec des accompagnements pour les commerçants (notamment les indépendants) afin d'adapter leurs



installations, leur logistique et leurs approvisionnements. Le développement du vrac implique en effet des ajustements importants : installation de silos, systèmes de pesée, étiquetage spécifique, gestion de l'hygiène et de la sécurité alimentaire.

Par ailleurs, cette obligation vient renforcer des dynamiques déjà en cours, portées notamment par des enseignes spécialisées dans le vrac et par de nombreuses initiatives locales, souvent associées à des démarches plus globales de consommation responsable (comme la sécurité sociale de l'alimentation).

Cette mesure vise à modifier en profondeur les pratiques commerciales et les habitudes de consommation, en incitant à la réduction des emballages jetables, tout en rendant le vrac plus accessible dans les grandes surfaces, là où une majorité de la population fait ses achats.

Les actions collectives

Une action collective dans le domaine environnemental désigne une initiative prise par un groupe de personnes, d'organisations ou de communautés en vue de résoudre un problème environnemental ou de protéger l'environnement. Contrairement à une action individuelle, qui est menée seul, une action collective implique la coopération de plusieurs acteurs pour avoir un impact plus large et plus significatif.

Voici quelques caractéristiques et exemples d'actions collectives dans le domaine environnemental :

1. But commun

Les actions collectives environnementales sont généralement guidées par un objectif partagé, comme la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la préservation de la biodiversité, la lutte contre la pollution, ou la promotion de modes de vie durables.

2. Exemples d'actions collectives

- Des citoyens, ONG et mouvements sociaux se mobilisent pour exiger des changements politiques ou économiques, à l'image du mouvement Fridays for Future porté par Greta Thunberg ou des actions de luttes contre le surrembalage comme les plastic attacks ⁸.

⁸ https://www.lemonde.fr/planete/article/2018/06/01/contre-l-utilisation-abusive-de-plastique-les-plastic-attacks-arrivent-en-france_5308296_3244.html

- Des partenariats public-privé réunissent gouvernements, entreprises et associations pour promouvoir des technologies propres ou réduire l'impact environnemental, notamment dans les secteurs des énergies renouvelables ou des transports.
- Les campagnes de sensibilisation informent le public sur des enjeux comme la pollution plastique ou la protection des océans. Des projets de restauration écologique impliquent des bénévoles dans la reforestation, la préservation des écosystèmes ou la sauvegarde d'espèces menacées.
- Enfin, les collectes de fonds ou le crowdfunding permettent de financer localement des initiatives comme le nettoyage de rivières ou le développement d'infrastructures durables.

3. Avantages de l'action collective

Elles ont une plus grande portée. En unissant les efforts de plusieurs acteurs, l'impact de l'action est amplifié, ce qui permet de réaliser des projets d'envergure, comme des programmes de conservation de la biodiversité

Le rôle des associations environnementales

Les associations environnementales jouent un rôle essentiel et multifacette dans la réduction des déchets. Leur action va bien au-delà de la sensibilisation : elles influencent les politiques publiques, accompagnent des changements concrets sur le terrain, et participent à la recherche de solutions systémiques.

Par exemple, 5 ans après la promulgation de la loi AGEC, les associations No Plastic In My Sea, Surfrider Foundation et Zero Waste France ont appelé le gouvernement français à relancer la dynamique impulsée par la loi pour sortir du tout-jetable⁹.

Zero Waste France, No Plastic In My Sea et Surfrider Foundation demandent au gouvernement français de :

- Maintenir des objectifs de réduction des déchets supérieurs au règlement européen ;
- Maintenir et concrétiser les objectifs fixés par la loi AGEC de zéro plastique à usage unique en 2040 et de réduction de moitié des bouteilles plastiques en 2030 ;
- Appliquer dès 2025 une interdiction large des emballages plastiques pour les fruits et légumes frais conformément à la loi AGEC et à la demande citoyenne, dès lors qu'une alternative en vrac est disponible ;

⁹ [5e anniversaire de la loi AGEC : la France doit redoubler d'efforts pour sortir du tout-jetable](#), Zero Waste France

- Appliquer dès 2025, conformément à la loi Climat et Résilience, l'interdiction des emballages en polystyrène, en l'absence de filière de recyclage efficiente ;
- Utiliser tous les leviers permis par le règlement européen pour réduire les emballages (taxation supérieure de l'usage unique, programmes et fonds dédiés à la réduction et au réemploi sur les filières REP notamment)

Le Manifeste du SMICVAL

Le Manifeste du SMICVAL est une initiative citoyenne portée par le SMICVAL (Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Valorisation du Libournais Haute-Gironde), créée pour encourager les industriels à réduire le plastique à usage unique et le suremballage dans leurs produits.

Il comporte 10 mesures ciblées pour encadrer les emballages produits alimentaires, cosmétiques, produits d'entretien, etc.

"Nous, habitantes et habitants du territoire, appelons les industries agroalimentaire, hygiène, cosmétiques et détergents et le secteur de la grande distribution, principaux émetteurs d'emballages et de suremballages plastiques, à une DEPLASTIFICATION MASSIVE des produits émis sur le marché. Alors qu'il n'a jamais été aussi urgent de RÉDUIRE la production de plastique, les quantités émises sur le marché n'ont jamais été aussi importantes."

Objectifs du Manifeste

- Lancer une déplastification massive des emballages plastiques, en ciblant les secteurs de l'agroalimentaire, de l'hygiène, des cosmétiques et de la distribution Smictom Alsace Centrale (67)
- Réduire significativement le suremballage, à travers dix actions concrètes mobilisant citoyens et acteurs industriels Smictom Alsace Centrale (67)
- Donner une voix concrète aux citoyens du territoire du SMICVAL, tout en ayant une portée nationale, soutenue maintenant par des relais comme le SMICTOM d'Alsace Centrale

Les 10 actions :

1. Réduire massivement et rapidement l'utilisation de plastique, l'émission d'emballages et de suremballages plastiques
2. Arrêter immédiatement l'émission d'emballages pour lesquels il n'existe pas de filière de traitement déjà opérationnelle et généralisée
3. Arrêter de vendre des produits dans des emballages en plastiques destinés à être réchauffés (micro-ondes, four, etc), nuisant gravement à notre santé, et développer une alternative saine.



4. Appliquer la loi qui permet aux consommateurs de laisser en bout de caisse leurs déchets d'emballages issus des produits achetés dans l'établissement.
5. Proposer des produits en vrac et rendre ce mode de consommation accessible à tout le monde, pour tous les budgets et sur tous les types de produits.
6. Développer au plus vite la consigne pour réemploi du verre (bouteilles, bocaux, contenants verre...).
7. Proposer systématiquement des contenants et produits alternatifs à côté des produits et contenants à usage unique dans tous les rayons des supermarchés.
8. Mettre en place une incitation financière positive en faveur des consommateurs qui utilisent des contenants réemployables pour acheter des produits vendus en vrac et les informer de l'existence de ce dispositif.
9. Augmenter et mettre en avant l'offre de produits des producteurs locaux consignés présents en rayon et proposer plus de produits français en vrac.
10. Optimiser le conditionnement amont des produits vrac de manière à réduire l'emballage au maximum sur toute leur chaîne de valeur du producteur jusqu'au consommateur.

Les actions individuelles

Une action individuelle désigne un geste, un comportement ou une décision prise par une personne seule dans le but d'agir, de changer ou d'améliorer une situation, qu'elle soit sociale, économique, politique ou environnementale. Dans le domaine environnemental, une action individuelle se réfère donc à une initiative que l'on prend seul(e) pour contribuer à la protection de l'environnement, réduire son impact écologique ou encourager des pratiques plus durables.

Exemples d'actions individuelles en lien avec la consommation responsable :

- Privilégier une alimentation végétarienne ou végétalienne, réduire la consommation de viande, notamment celle d'animaux élevés de manière intensive.
- Acheter des produits locaux, de saison, ou issus de l'agriculture biologique pour minimiser l'impact environnemental lié au transport et aux méthodes agricoles.

Selon une enquête menée en 2020 par l'INC en partenariat avec Zero Waste France ¹⁰ auprès de 5 310 personnes, 95 % des répondants se sentent impliqués dans des démarches écoresponsables, estimant que les consommateurs sont les premiers acteurs influençant l'évolution du développement durable. Les produits ménagers, d'hygiène et cosmétiques sont

¹⁰ https://www.inc-conso.fr/content/enquete-inc-zero-waste-france-sur-vos-habitudes-de-consommation-synthese?utm_source=chatgpt.com

les premiers cités par les participants comme objets de changement (respectivement 46 % et 34 %). Suivent les meubles (23 %), les textiles (21 %), les vêtements (15 %) ou encore les objets de décoration (9 %). Les pratiques éco-responsables les plus courantes sont le tri des déchets et la réduction du gaspillage alimentaire, tandis que les moins fréquentes sont la fabrication d'objets en tissu, l'achat d'occasion ou le prêt d'objets. Créer ses propres objets, cultiver ses fruits et légumes ou se passer de sa voiture figurent parmi les gestes les plus difficiles à mettre en œuvre. Malgré cela, trois répondants sur quatre fabriquent eux-mêmes au moins un produit, en particulier des produits d'entretien ou cosmétiques. Côté consommation, les lieux d'achat les plus fréquentés restent les grandes surfaces et les boulangeries, mais un répondant sur deux privilégie aussi des magasins bio spécialisés. 30 % utilisent des applications pour les aider à choisir leurs produits, et si le prix ou la marque ne sont plus des critères décisifs, les participants mettent davantage l'accent sur l'origine, la qualité ou la composition des produits.

Alimentation et zéro déchet

Retour sur l'étude de Psychologie Sociale

L'expérimentation

Est-ce qu'un nouveau modèle de système alimentaire comme la sécurité sociale de l'alimentation peut également être un levier efficace pour réduire la production d'emballages en plastique ?

C'est à cette question qu'a souhaité répondre Zero Waste Bordeaux et Syhem Aazib Bellemare, étudiante en psychologie sociale en s'appuyant sur l'expérimentation de Sécurité sociale de l'Alimentation des étudiants (SSAé) portée par l'association le CREPAQ (Centre Ressource d'Écologie Pédagogique de Nouvelle-Aquitaine), et La Gemme, association pour le développement de la monnaie locale en Gironde.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du concept de Sécurité Sociale de l'Alimentation. Inspirée par la création de la Sécurité Sociale en 1945 et portée par un collectif national, reposant sur trois principes clés :

1. Universalité de l'accès
2. Conventionnement des producteurs et commerçants réalisé par des caisses locales gérées démocratiquement
3. Financement par la création d'une cotisation sociale à taux unique sur la production réelle de valeur ajoutée

Ce modèle vise à construire un système alimentaire plus juste, plus durable et plus démocratique avec la volonté de :

- Lutter contre la précarité alimentaire en garantissant un accès universel à une alimentation de qualité.
- Soutenir l'agriculture locale, durable et favoriser les circuits courts.
- Impliquer les différents acteurs de la chaîne alimentaire dans la gestion du système.
- Assurer un financement durable du système grâce à une cotisation équitable.

Ce type de projet s'inscrit dans un contexte marqué par une prise de conscience croissante des enjeux alimentaires, notamment en termes de santé publique, de transition écologique et de souveraineté alimentaire.

Au total 150 étudiants ont été tirés au sort, après candidature, pour participer au projet qui a duré de Septembre 2023 à Juin 2024. Les participants bénéficiaient d'une allocation de 100



gemmes (monnaie locale dématérialisée, 1 euros = 1 gemme) par mois avec une cotisation minimale de 10 euros par mois. Ce montant en eGemme devait être dépensé dans les magasins conventionnés.

Il est important de mentionner, que ces magasins conventionnés répondent à la charte de la GEMME (voir Annexe 2, p.51) qui prend en compte divers critères dont celui « d'encourager des pratiques respectueuses de l'environnement et du vivant, une consommation responsable et des modes de production soutenables ». Plus précisément, les magasins conventionnés sont des magasins qui appliquent des engagements favorisant une démarche zéro déchet.

À la lumière des éléments abordés et des impacts néfastes des emballages plastiques sur notre société et les écosystèmes, il est évident que cette problématique est aujourd'hui particulièrement pertinente et soulève des enjeux majeurs. Cela nous conduit à orienter notre recherche vers deux objectifs principaux :

- Quel est l'impact de ce dispositif sur la réduction des emballages plastiques ?
- Comment encourager les étudiants à diminuer leur utilisation d'emballages plastiques ?

Méthodologie

Pour évaluer l'efficacité du dispositif, une méthodologie comparative a été mise en place. Pendant deux mois, Syhem Aazib Bellemare a recueilli des données sur le terrain en interrogeant des étudiants à la sortie de magasins conventionnés et non conventionnés. L'objectif étant de mesurer la proportion d'emballages plastiques dans leurs paniers.

Concernant le second axe de recherche, Syhem Aazib Bellemare a mobilisé ses connaissances en psychologie sociale. Cette discipline scientifique étudie l'influence des contextes sociaux et environnementaux sur les pensées, émotions et comportements des individus. Parmi ses nombreux axes de recherche, l'étude des comportements écologiques occupe une place importante. De nombreuses études cherchent à identifier les facteurs et contextes qui incitent ou freinent l'adoption de pratiques respectueuses de l'environnement.

Parmi les leviers d'action connu de la littérature, les normes sociales sont reconnues comme un outil efficace pour accompagner le changement de comportement.

Les normes sociales et leur impact sur les comportements

Les normes sociales sont des règles implicites qui influencent nos comportements. Elles se déclinent en deux types :



Normes descriptives : elles reflètent ce que la majorité des individus font dans une situation donnée. Par exemple, si la plupart des étudiants recyclent, un individu sera plus enclin à faire de même.

Normes injonctives : elles indiquent ce qui est socialement approuvé ou désapprouvé, incitant les individus à suivre certaines pratiques pour éviter la désapprobation.

Dans le cadre de cette étude, une intervention basée sur la communication normative usant d'une norme injonctive a été testée. Un flyer a été distribué à une partie des étudiants avant leurs achats, affichant le message : « 80 % des étudiants approuvent la réduction des emballages plastiques. » L'hypothèse était que cette exposition aux normes sociales inciterait les étudiants à réduire leur consommation d'emballages plastiques.

Résultats de l'expérimentation

L'étude a impliqué 23 étudiants répartis en deux groupes : 11 bénéficiaires du dispositif SSAÉ et 12 non bénéficiaires. Les résultats montrent une différence notable dans leurs habitudes d'achat :

Les bénéficiaires de la SSAÉ avaient en moyenne 20 % d'emballages plastiques dans leurs paniers, contre 60 % pour les non bénéficiaires.

En revanche, l'intervention normative n'a pas produit d'effet significatif, probablement en raison du faible nombre de participants, limitant l'interprétation statistique des résultats.

Au-delà des normes sociales, un autre facteur clé a été exploré : la perception du contrôle comportemental. Celle-ci désigne la sensation d'avoir les ressources et opportunités nécessaires pour adopter un comportement donné.

Les étudiants bénéficiaires du projet SSAÉ affichent une perception de contrôle plus élevée par rapport aux non bénéficiaires. L'accès à un soutien financier et à des magasins proposant des alternatives sans emballages leur donne le sentiment de pouvoir agir concrètement, réduisant ainsi les obstacles perçus au changement de comportement. Cette perception se traduit par une moindre utilisation des emballages plastiques en comparaison des étudiants n'ayant pas bénéficié de la SSAÉ.

Les entretiens

Chez Zero Waste Bordeaux, nous avons donc choisi d'aller explorer l'impact potentiel sur la réduction des déchets d'emballages plastiques des étudiants expérimentant ce dispositif de sécurité sociale de l'alimentation.

Plus précisément, nous avons réalisé des entretiens avec des étudiants du dispositif afin d'aller recueillir leur discours concernant différentes thématiques liées à l'alimentation et aux déchets de manière générale.

De plus, pour pouvoir saisir les potentiels impacts de ce dispositif sur la vie des étudiants, nous sommes aussi entretenues avec des étudiants qui ne sont pas dans ce dispositif afin de comparer leurs discours sur ces thématiques et saisir au mieux l'impact de l'expérimentation.

Méthodologie :

L'entretien est un outil qui nous permet de recueillir des données sur des personnes ou des groupes de personnes étudiées. Ici, nous nous inscrivons dans une méthode descriptive qui nous permet « d'obtenir une description du comportement, mais qui n'en fournit pas nécessairement une explication causale » (Tavris et Wade, 1999). Les entretiens ont été construits de manière à ce qu'ils soient semi-directifs, autrement dit, qu'ils permettent une certaine liberté à l'intervieweur et l'interviewé dans l'exploration des thématiques ainsi que dans l'expression du discours. Aux vues de ce choix, des questions supplémentaires non prévues peuvent être posées en fonction du discours transmis.

Thématiques :

- Budget Alimentaire & Habitudes d'achats alimentaires
- Comportements liés aux déchets
- Perception des freins liés à la réduction des déchets

Au total ce sont 11 entretiens (6 étudiants de la SSAé et 5 hors du dispositif) qui ont été réalisés avec une durée moyenne de 30 minutes. Tous les participants ont consenti à réaliser l'entretien. Les données sont anonymisées afin de garantir l'expression libre des participants.

Budget & Habitudes d'achats alimentaire

Les étudiants participant au dispositif SSAé disposent en moyenne d'un budget alimentaire hebdomadaire plus élevé (52 €) que ceux qui n'y participent pas (32 €), notamment grâce à l'allocation perçue dans le cadre du dispositif. Cela leur permet d'acheter davantage de produits biologiques, en vrac et issus de circuits courts, en fréquentant des magasins partenaires engagés dans une charte éthique. Avant l'entrée dans le dispositif, le prix était le critère principal d'achat pour tous les étudiants. Mais après intégration, les étudiants SSAé déclarent privilégier la qualité, les labels et la provenance des produits.

Nombre d'entre eux affirment avoir gagné en pouvoir d'achat, certains parvenant même à conserver leur budget alimentaire initial tout en finançant des loisirs grâce à l'allocation. Par ailleurs, une partie des étudiants avait déjà commencé à modifier ses habitudes alimentaires avant le dispositif, souvent pour des raisons environnementales ou familiales. Tous les

étudiants, qu'ils soient ou non dans le SSAé, fréquentent encore des supermarchés conventionnels par proximité, mais les participants au dispositif achètent majoritairement dans les magasins partenaires.

Concernant les produits transformés, les étudiants SSAé en consomment moins, en raison de leur faible disponibilité dans les magasins alternatifs. En revanche, ceux hors dispositif en achètent davantage, surtout pour des raisons pratiques. Enfin, les étudiants du SSAé accordent plus d'attention à la saisonnalité et à l'origine des fruits et légumes, alors que ceux hors dispositif y sont aussi sensibles, mais limités par le facteur prix.

Comportements liés aux déchets

Tous les étudiants interrogés affirment recycler leurs déchets, ce qui témoigne d'une sensibilisation globale à la gestion des déchets. Toutefois, le compostage reste très marginal, avec un seul étudiant sur onze le pratiquant. Lorsqu'ils décrivent le contenu de leur poubelle, le plastique est largement mentionné, ce qui concorde avec les constats généraux sur la production de déchets.

Pour limiter les emballages plastiques, de nombreux étudiants déclarent éviter le suremballage et privilégier l'achat de fruits et légumes en vrac. Cependant, une différence nette émerge entre les étudiants du dispositif SSAé et les autres concernant l'achat en vrac de produits non frais. Les étudiants du SSAé ont davantage accès à une variété de produits en vrac (comme des céréales, gâteaux ou yaourts en pots consignés) grâce aux magasins partenaires respectant des critères écoresponsables. Cela leur a permis de réduire de manière significative leurs emballages plastiques, un changement directement lié à leur environnement d'achat.

Par ailleurs, beaucoup de ces étudiants avaient déjà initié des pratiques de réduction des déchets avant leur intégration au dispositif, mais celui-ci a agi comme un levier pour renforcer et élargir leurs efforts. À l'inverse, les étudiants hors dispositif, bien qu'également sensibles à la question, rencontrent des freins économiques (les produits en vrac étant souvent plus chers) et structurels (offre limitée dans les magasins qu'ils fréquentent). Certains reconnaissent ne pas prêter attention au type d'emballage lors de leurs achats, faute de temps ou de moyens.

La majorité des étudiants interrogés ont une perception positive de la démarche zéro déchet, qu'ils associent à une réduction maximale des déchets, via des pratiques comme l'achat en vrac, le fait-maison (DIY), ou encore l'utilisation de bocaux et contenants réutilisables. Néanmoins, tous s'accordent à dire que cette démarche peut être difficile à mettre en œuvre, notamment à cause du coût, du manque d'accessibilité, ou du mode de vie urbain. La compréhension de ce concept varie : certains le perçoivent comme une visée radicale

(réduction totale des déchets), d'autres comme une approche progressive et adaptable à plusieurs sphères du quotidien.

Chez les étudiants hors SSAé, l'intérêt pour le zéro déchet est également présent, mais les obstacles sont plus marqués. La contrainte budgétaire, le manque d'alternatives disponibles et un accès limité à l'information rendent l'application de ces pratiques plus complexe. Trois sur cinq ont mis en place quelques actions concrètes (achat en vrac ponctuel, produits solides, fin des bouteilles plastiques), mais ces efforts restent occasionnels.

Enfin, l'accès à l'information est très hétérogène. Les étudiants du SSAé s'informent par différents canaux : proches, Internet, réseaux sociaux (notamment Instagram), études en développement durable, livres, ou encore influenceurs spécialisés. Cela leur permet de mieux comprendre et appliquer la démarche. À l'inverse, les étudiants hors dispositif déclarent avoir moins d'accès à ces ressources, se reposant principalement sur leurs pairs pour s'informer.

Perception des freins lié à la réduction des déchets

Les étudiants rencontrent plusieurs difficultés structurelles et pratiques qui limitent leur engagement dans une démarche de réduction des déchets. Leur mode de vie instable (rythmé par les examens, les retours au domicile familial et un emploi du temps chargé) rend difficile l'installation d'habitudes durables. Le manque de temps pour cuisiner ou chercher des alternatives est fréquemment cité, tout comme la rigueur nécessaire pour maintenir ces pratiques sur le long terme.

L'accessibilité aux alternatives constitue un autre frein majeur. Les produits sans emballage sont rares dans les magasins conventionnels, et les alternatives écologiques sont souvent plus chères, en particulier dans les magasins spécialisés ou zéro déchet. La disponibilité géographique limitée de ces commerces est également soulignée, tout comme l'absence d'incitations financières. Les étudiants estiment que les producteurs et les institutions publiques ont un rôle à jouer pour rendre ces pratiques plus accessibles.

Les contraintes liées au logement étudiant freinent également les démarches : les petites surfaces et espaces de stockage réduits compliquent l'achat de produits en vrac nécessitant des contenants. De plus, les logements étudiants souffrent souvent d'un manque d'équipements adaptés, comme des composteurs ou des poubelles de tri, notamment dans les résidences CROUS. Avec le déploiement des bornes d'apport volontaire de biodéchets, il serait intéressant de s'intéresser à une éventuelle évolution de leurs pratiques.

Enfin, un manque de connaissances et d'informations pèse sur les comportements. Les étudiants hors dispositif expriment des doutes sur l'hygiène ou la sécurité du vrac, et certains montrent une compréhension limitée des enjeux liés aux déchets plastiques, se contentant de

réponses vagues sans pouvoir identifier clairement les impacts environnementaux ou sanitaires.

Les actions transverses Alimentation et zéro déchet

Les politiques publiques

La proposition de loi sur la sécurité sociale de l'alimentation

La proposition de loi sur la Sécurité sociale de l'alimentation (SSA)¹¹ est une proposition ambitieuse, portée notamment par les députés écologistes Charles Fournier et Boris Tavernier. Son objectif ? Réinventer collectivement notre système alimentaire, en s'inspirant directement du modèle de la Sécurité sociale créée en 1946.

La SSA a pour objectif d'instaurer un droit universel à une alimentation saine et durable, reposant sur un financement solidaire, une gestion locale et une ambition de transformation du système agricole : mieux nourrir les consommateurs, mieux rémunérer les producteurs et mieux préserver l'environnement.

Depuis 2019, plus de 30 initiatives locales ont émergé dans des villes comme Dieulefit, Toulouse, Paris ou Bordeaux, portées notamment par des organismes tels que la Confédération paysanne, ISF-Agrista, CIVAM ou encore le réseau Vrac. Ces expérimentations visent à promouvoir une chaîne alimentaire locale, à préserver la biodiversité et à favoriser la relocalisation des financements au sein des territoires, s'inscrivant dans une dynamique plus large de sécurité sociale de l'alimentation.

Objectifs¹² :

- Garantir le droit à une alimentation saine, qualitative et accessible à toutes et tous, sans condition de ressources
- Assurer une rémunération digne aux agriculteurs et travailleurs agricoles, via un système démocratique de conventionnement entre consommateurs et producteurs
- Promouvoir une agriculture durable, favorable à la santé publique, à l'environnement et à la biodiversité

Impact potentiel sur la réduction des emballages à usage unique

¹¹ https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/dossiers/experimentation_securite_sociale_alimentation

¹² https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/organes/commissions-permanentes/affaires-economiques/actualites/instauration-d-une-securite-sociale-de-l-alimentation-examen-d-une-proposition-de-loi-d-experimentation?utm_source=chatgpt.com

La sécurité sociale de l'alimentation (SSA) peut aider à réduire la quantité d'emballages plastiques pour plusieurs raisons structurelles et organisationnelles :

1. Circuits courts et production locale : La SSA favorise l'approvisionnement en produits locaux et de saison via des circuits courts. Ces modes de distribution impliquent souvent moins d'intermédiaires et permettent de limiter le recours aux emballages plastiques, notamment parce que les produits sont vendus en vrac ou dans des contenants réutilisables.
2. Distribution via des lieux dédiés : Les dispositifs de SSA s'appuient souvent sur des lieux de distribution (épiceries solidaires, groupements d'achats, coopératives...)¹³ où les pratiques zéro déchet et le vrac sont plus facilement organisés que dans la grande distribution classique.
3. Changement des habitudes de consommation : En garantissant un accès régulier à une alimentation de qualité, la SSA peut inciter à une consommation plus réfléchie, privilégiant les produits frais, peu transformés, qui nécessitent moins d'emballage que les produits industriels.
4. Logique de solidarité et d'écologie : La SSA repose sur des valeurs de solidarité et de respect de l'environnement. Ces principes encouragent la mise en place de systèmes de consigne, de réutilisation des contenants, ou de réduction des déchets, notamment plastiques.

En résumé, la sécurité sociale de l'alimentation transforme les modes de production, de distribution et de consommation de manière à limiter naturellement l'usage d'emballages plastiques.

Les Projets Alimentaires de Territoire

Un Projet Alimentaire de Territoire (PAT) est une démarche mise en place à l'échelle locale (commune, intercommunalité, département, etc.) visant à repenser et organiser l'alimentation sur un territoire de manière durable. Il repose sur une dynamique collective et participative, impliquant une diversité d'acteurs : agriculteurs, collectivités, entreprises, associations, citoyens, etc. L'objectif principal est de relocaliser l'agriculture et l'alimentation, en tenant compte des enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé publique.

Les PAT ont pour ambition de favoriser une alimentation locale, saine, de qualité et accessible à tous. Ils soutiennent l'agriculture de proximité, renforcent les circuits courts, et encouragent la résilience alimentaire du territoire. Ils permettent également de lutter contre la précarité

¹³ Voir charte d'engagements des commerces partenaires de la GEMME, association ayant portée avec le CREPAQ l'expérimentation de Sécurité Sociale Alimentaire Étudiantes
<https://drive.lagemme.org/s/SXXxHr3Q5APXbyn>

alimentaire et de réduire l'impact environnemental du système agroalimentaire, notamment en limitant le transport des denrées et le gaspillage alimentaire.

Les actions mises en œuvre dans le cadre d'un PAT peuvent être très diverses. Il peut s'agir de développer la restauration collective durable (dans les cantines scolaires par exemple), de soutenir les producteurs locaux, de promouvoir l'éducation à l'alimentation (ateliers, jardins partagés), ou encore de structurer des dispositifs logistiques territoriaux pour acheminer plus facilement les produits locaux. La lutte contre le gaspillage alimentaire et l'inclusion sociale par l'alimentation (via des épiceries solidaires ou des chèques alimentaires) sont aussi souvent au cœur des projets.

Un PAT peut être initié par une collectivité territoriale ou par un regroupement d'acteurs locaux. Lorsqu'il est suffisamment structuré et ambitieux, il peut être labellisé par l'État, ce qui permet d'accroître sa visibilité, de renforcer sa crédibilité et de bénéficier de financements publics, notamment via des appels à projets du Plan de relance, du FEADER ou de l'ADEME.

Le Programme Alimentaire Territorial de Bordeaux Métropole

Le PAT de Bordeaux Métropole a pour objectif de repenser et de renforcer le système alimentaire local en le rendant plus durable, équitable et résilient face aux défis environnementaux. Il encourage la production agricole locale et biologique, soutient les circuits courts pour réduire l'empreinte carbone et favoriser l'accès à des produits locaux et de saison. Le programme œuvre également pour l'inclusion sociale, en facilitant l'accès à des aliments sains pour tous, y compris les populations vulnérables, et en réduisant le gaspillage alimentaire à travers des initiatives de redistribution et des partenariats avec des acteurs comme les cantines scolaires ou les restaurants collectifs. En plus de la production et de la consommation responsables, le PAT met en place des projets d'agriculture urbaine (comme des fermes sur les toits ou des jardins partagés) pour dynamiser les espaces publics et renforcer la résilience des territoires face aux crises. Enfin, il inclut un volet de sensibilisation et d'éducation pour inciter les citoyens et les professionnels à adopter des pratiques alimentaires plus durables.

Lien entre le Projet Alimentaire Territorial de Bordeaux Métropole et la réduction des emballages plastiques

Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) de Bordeaux Métropole, bien qu'il ne cible pas explicitement la réduction des emballages plastiques, contribue indirectement à cette démarche à travers plusieurs axes structurants :

- Développement des circuits courts et relocalisation de la production alimentaire : moins de transport et de logistique longue distance et donc une réduction des besoins en emballages plastiques jetables.¹⁴

¹⁴ [Projet alimentaire de territoire de Bordeaux Métropole](#), Projet de mandature 2022-2026, Axe B Circuits courts et

- Promotion d'une restauration collective durable : encouragement de l'utilisation de produits locaux en vrac ou en contenants réutilisables, limitant l'usage de barquettes et films plastiques à usage unique.¹⁵
- Actions de sensibilisation à une alimentation responsable : Éducation des consommateurs aux pratiques durables (achat en vrac, recours à la consigne, réduction des déchets) favorisant un moindre recours aux plastiques.¹⁶

Le soutien à des modèles alimentaires locaux et durables incite à modifier les habitudes d'achat vers des circuits limitant les emballages superflus. Le PAT ne se substitue aux politiques portées par la Métropole en termes de réduction et de gestion des déchets (Plan Déchets 2030). Le PAT ne cite pas nommément "plastique", mais ses mesures (circuits courts, consommation locale, éducation) créent un environnement favorable à la réduction du plastique. Orienté principalement vers la transition alimentaire, il peut s'inscrire néanmoins dans une dynamique territoriale cohérente avec les politiques de réduction des déchets.

Les actions collectives

Les associations d'accès à l'alimentation durable et pour tous

Le réseau Vrac

L'association VRAC (Vers un Réseau d'Achat en Commun) œuvre en faveur d'un accès équitable à une alimentation de qualité, durable et choisie, pour l'ensemble des populations, quels que soient leurs revenus ou leur lieu de résidence. Elle affirme que l'alimentation est un droit fondamental, porteur de dimensions culturelles, identitaires et symboliques, et agit dans le respect de la dignité et des choix de chacun·e.

VRAC développe des groupements d'achat au sein des quartiers populaires, reposant sur l'implication directe des habitant·e·s dans l'organisation et la gouvernance. Ce modèle participatif favorise la mixité sociale, le renforcement du lien social et l'autonomisation des individus dans leurs choix de consommation. Les personnes deviennent ainsi pleinement actrices de leur alimentation et des orientations de l'association.

Par ailleurs, VRAC soutient activement des systèmes agricoles durables, en développant des circuits de distribution respectueux des producteurs et des conditions de production.

de proximité

¹⁵ Projet alimentaire de territoire de Bordeaux Métropole, Projet de mandature 2022-2026, Axe C Restauration Collective

¹⁶ Projet alimentaire de territoire de Bordeaux Métropole, Projet de mandature 2022-2026, Axe E Éducation, sensibilisation et valorisation

L'association s'engage à acheter les produits au prix défini par les producteurs eux-mêmes, sans négociation.

Les actions de VRAC s'appuient sur trois piliers fondamentaux :

- Justice sociale et solidarité : en garantissant l'accès à des produits sains et durables à prix coûtant, en luttant contre les inégalités sociales et territoriales, et en contribuant à la réduction de l'isolement social.
- Démocratie alimentaire : en permettant à chacun·e de choisir librement son alimentation, selon ses moyens, ses pratiques, ses besoins ou ses convictions, et en favorisant la transparence sur l'origine et les conditions de production.
- Écologie et santé : en encourageant la consommation de produits en vrac, locaux et issus de circuits courts, tout en promouvant une alimentation favorable à la santé publique.

Les monnaies locales

Une monnaie locale, ou monnaie locale complémentaire (MLC), est une devise utilisée sur un territoire restreint — une ville, une région ou un bassin de vie — en complément de la monnaie nationale. Elle vise à stimuler l'économie locale, favoriser les circuits courts, et renforcer les liens sociaux entre les acteurs d'un territoire.

Bien que la réduction des emballages plastiques ne soit pas l'objectif principal de La Gemme, monnaie locale complémentaire de la Gironde, son utilisation joue un rôle structurant dans la promotion de modes de consommation respectueux de l'environnement. En orientant les achats vers des acteurs locaux engagés — comme les Jardins de la Lagune, maraîchers bio vendant en vrac à Saint-André-de-Cubzac, ou la Brasserie La Gironde à Martillac qui favorise les circuits courts — La Gemme soutient des pratiques de distribution à faible ou sans emballage plastique (FindGlocal). Des initiatives comme La Coopé, épicerie solidaire de Langon, désormais partenaire acceptant les paiements en Gemmes, encouragent l'approvisionnement en vrac et en produits locaux (Intramuros). D'autres acteurs tels que Enercoop Nouvelle-Aquitaine adoptent la Gemme tant pour leur fonctionnement interne — salaires en partie versés en monnaie locale — que pour valoriser une consommation cohérente via des enseignes éthiques comme Biocoop (Enercoop).

Enfin, le Château Saincrit, vigneron bio à Saint-André-de-Cubzac, accepte la Gemme, renforçant l'ancrage territorial et les circuits courts (Château Saincrit). Ces partenaires incarnent un modèle économique local et écologique, limitant le recours aux plastiques à usage unique au bénéfice de modes de distribution plus durables. Usage de la monnaie, soutien des élus (Bordeaux, Bègles, La Réole), et critères d'adhésion favorisent une consommation responsable, créant une synergie entre sobriété plastique et dynamique bénéficiaire pour l'économie locale.



Conclusions et recommandations

Préconisations suite à l'expérimentation de Sécurité Sociale de l'Alimentation Étudiante

Pour encourager les étudiants à réduire leurs emballages plastiques à usage unique en s'appuyant sur la théorie de la distance psychologique, une piste possible est de réduire les distances perçues (temporelle, spatiale, sociale, et hypothétique) entre les étudiants et les impacts de l'utilisation ou de la réduction des emballages plastiques.

Réduire la Distance Temporelle

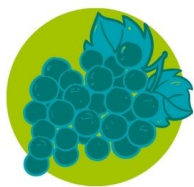
- Montrer l'impact immédiat de la réduction des emballages plastiques.
- Exemples d'actions :
 - Présenter des statistiques ou visuels démontrant la réduction rapide des déchets suite à des gestes simples.
 - Mettre en évidence que chaque petite action a un effet cumulatif visible à court terme.

Réduire la Distance Spatiale

- Faire ressentir les effets locaux de l'usage du plastique.
- Exemples d'actions :
 - Organiser des événements sur le campus (ex. : nettoyage, expositions).
 - Montrer les déchets plastiques accumulés localement, pour faire le lien direct avec l'environnement des étudiants.

Réduire la Distance Hypothétique

- Rendre les bénéfices de la réduction des déchets plus concrets et crédibles.
- Exemples d'actions :
 - Organiser des ateliers pratiques et démonstrations : fabrication de produits durables, alternatives au plastique.
 - Souligner les avantages immédiats : économies financières, meilleure qualité des produits.
 - Utiliser des données concrètes et mesurables pour démontrer l'efficacité réelle des pratiques de réduction des déchets.



ZERO WASTE
BORDEAUX

ZERO WASTE BORDEAUX

Alexandra Bost - chargée de mission - alexandra@zerowastebordeaux.org

Benjamin Thiant - coordinateur - benjamin@zerowastebordeaux.org



2 quai de Brazza, 33100 Bordeaux



hello@zerowastebordeaux.org



www.zerowastebordeaux.org

Association membre du réseau ZERO WASTE FRANCE



ZERO WASTE
BORDEAUX